



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/12/2021

CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DES TERRITOIRES POUR LA CULTURE

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, a réuni ce mardi 14 décembre, le Conseil national des territoires pour la culture pour la deuxième fois cette année.

Présidé par la Ministre de la Culture, le Conseil national des territoires pour la culture (CTC) rassemble à la fois des associations et fédérations d'élus et les services de l'État. C'est un lieu d'échange et de débat sur les orientations et les enjeux des politiques culturelles sur les territoires.

À l'occasion de cette réunion, un point d'étape a été fait sur la mise en place des structures de concertation autour des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), tels que les **Comités régionaux des professions du spectacle (COREPS)** ou les **Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC)**, qui sont la déclinaison du CTC dans les régions. La Ministre a réaffirmé que le dialogue entre les collectivités territoriales et l'État devrait encore se renforcer pour faire face aux défis auxquels la Culture est confrontée.

Il a été rappelé l'accueil très positif fait à la **charte de développement durable pour les festivals présentée le 1^{er} décembre dernier à Toulouse, lors de la conclusion des Etats généraux des festivals**. Fruit d'un travail de concertation avec les professionnels de la Culture et les élus, cette charte manifeste un engagement commun, clair et ambitieux en faveur de festivals durables. Ainsi, l'adhésion des festivals à la charte ouvre notamment la possibilité de bénéficier d'aides dédiées au développement durable.

Enfin, il a été discuté du **plan d'action Égalité dans la Culture** qui est né du dialogue entre l'État et les associations et fédérations d'élus. Ce plan énumère des principes généraux pour promouvoir une culture de l'égalité, parvenir à l'égalité professionnelle et lutter contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans les secteurs culturels. Chaque collectivité territoriale sera invitée à s'approprier ces principes pour en faire une réalité déclinée localement, en concertation avec les services déconcentrés du ministère de la Culture.

Les associations et fédérations d'élus se sont majoritairement prononcées en faveur de ces deux textes qui feront très prochainement l'objet d'une signature.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr